

# Règlement des finances

Le présent règlement a été adopté par le CC du 9.12.2024. Il entre en vigueur immédiatement et annule toutes les versions précédentes.

Tous les montants indiqués s'entendent en francs suisses.

# 1. Cotisations, finances d'inscription

## 1.1 Swiss Volley Région Neuchâtel

1.1.1 Cotisation annuelle par club	400
1.1.2 Finance d'inscription CHR en LR, par équipe	190
1.1.3 Finance d'inscription CHR en LJ (junior), par équipe	70
1.1.4 Finance d'inscription CHR en catégorie Volley Jeunesse, par équipe	45
1.1.5 Finance d'inscription en Coupe neuchâteloise, par équipe	30
1.1.6 Finance d'inscription en catégorie Loisirs, par équipe neuchâteloise	150
1.1.7 Finance d'inscription en catégorie Loisirs, par équipe hors canton	200
1.1.8 Finance d'inscription Groupe d'entrainement régional (GER), par personne 1.1.9 Finance d'inscription Centre de performance (CPAR), par personne	250 130

### 1.2 Swiss Volley

1.2.1 Cotisations et licences	Annexe 10 RV Swiss Volley
1.2.2 Frais et émoluments	Annexe 11 RV Swiss Volley
1.2.3 Cotisations, taxes et indemnités (Beach Card)	Annexe 3 RBV Swiss Volley
1.2.4 Catalogue des amendes Beach	Annexe 5 RBV Swiss Volley

#### 1.3 Cours

1.3.1 Cours d'arbitre	Pull + 150
1.3.2 Cours de marqueur-euse	10

#### 2. Amendes

2.1 Forfait LR, LJ et Coupe neuchâteloise, par match	200 + pécule arbitre
2.1 Forfait général LR et LJ	500 + pécule arbitre
2.3 Forfait administratif	100
2.4 Forfait Volley Jeunesse	100
2.5 Facture impayée au-delà de 60 jours	Selon décision du CC

<ul> <li>2.6 Carton rouge (pénalisation)</li> <li>2.7 Carton rouge et jaune ensemble (expulsion)</li> <li>2.8 Carton rouge et jaune séparés (disqualification)</li> <li>selon décision du CC : suspension pour</li> </ul>	50 100		
2.9 Violation de la charte éthique	selon décision du CC, max 500		
<ul> <li>2.10 Absence d'arbitre ou juge de ligne (1ère absence)</li> <li>2.11 Absence d'arbitre ou juge de ligne (2ème absence)</li> <li>2.12 Absence d'arbitre ou juge de ligne (3ème absence)</li> <li>2.13 Absence non excusée à une assemblée d'arbitres</li> </ul>	(1x pécule) 60 (2x pécule) 120 Exclusion + (4x pécule) 240 (1x pécule) 60		
2.14 Absence d'un club à l'Assemblée des Délégués	100		
3. Protêt et recours			
3.1 Avance de frais pour le dépôt d'un protêt (à la suite d'un match) 3.2 Avance de frais pour le dépôt d'un recours 300.			
4. Indemnités et frais de déplacement			
4.1 Déplacement des arbitres, des membres du CC et des commissions (selon VolleyManager ou Google Maps) prix billet 2 <sup>ème</sup> classe ou 0.60 /km			
4.2 Participation au CC et autres séances (membres du 0 4.3 Participation aux frais de matériel (selon décision du 0	• * •		
<ul><li>4.4 Chef de cours par jour</li><li>4.5 Chef de cours par demi-journée/soirée</li><li>4.6 Assistant de cours par jour</li><li>4.7 Assistant de cours par demi-journée/soirée</li></ul>	200 100 100 50		
5. Frais d'arbitrage			
<ul> <li>5.1 Indemnité d'arbitrage pour les ligues régionales (pécu</li> <li>5.2 Indemnité d'arbitrage pour les ligues nationales</li> <li>5.3 Indemnité d'arbitrage pour un tournoi</li> <li>5.4 Indemnité chef arbitres</li> <li>5.5 Indemnité pour inspection d'un match, convoqué par</li> </ul>	art 7 RV Swiss Volley 120 150		
6. Indemnités pour les clubs			
<ul><li>6.1 Pour l'organisation d'un tournoi U16 et/ou Volley Jeun</li><li>6.2 Pour l'organisation des finales de la coupe neuchâtele</li><li>6.3 Pour l'organisation d'une journée de qualification de c</li><li>6.4 Pour la participation aux championnat suisse juniors,</li></ul>	bise, y. c frais d'arbitrages 500 championnat suisse 300		
6.5 Pour l'organisation d'un match international	500		